

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vaudreuille

Communauté de Communes

Lauragais Revel Sorèzois



Orientation d'Aménagement et de Programmation

OAP pour la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol, sur le site de l'ancien aérodrome, à Vaudreuille

A. Objectifs et philosophie du projet

Objectifs

- Permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général de production d'énergies renouvelables sur des terrains intercommunaux (ancien aérodrome) ;
- Préserver le cadre rapproché de l'ancien centre national de vol à voile et notamment les perspectives sur la plaine ;
- Minimiser les perceptions du projet depuis la plaine et la concurrence visuelle avec l'ancien centre de vol à voile ;
- Anticiper la mise en place des mesures compensatoires ;
- Eviter les secteurs de forte pente, visuellement exposés depuis la plaine ;
- Proscrire toute implantation sur la partie perceptible du périmètre depuis les berges de la retenue de Saint-Ferréol.

Orientations

- Préservation d'une zone tampon entre l'implantation et les espaces fréquentés (RD334, aérodrome) avec un recul plus important par rapport au cœur bâti de l'aérodrome ;
- Installation de supports pédagogiques sur la transition énergétique et sur l'histoire du site à des endroits stratégiques le long de la clôture ;
- Proposition d'espaces pour la mise en œuvre de mesure compensatoire pour le milieu naturel ;
- Mise en place d'une clôture de mailles larges pour permettre le passage de la petite faune ;
- Adaptation du calendrier des travaux pour prendre en compte l'évaluation environnementale du projet ;
- Respect de la règle de hauteur maximale (cf règlement écrit de la zone Npv) pour les panneaux afin de maintenir ouvertes les perspectives sur la plaine depuis les bâtiments comme leurs abords et respecter l'échelle des édifices.

B. Schéma d'aménagement

